



CM QUARTZ

Valorisateur de sous-sol depuis 1968

St-Denis Catus, le 19/11/18

Mairie de Bagnac-sur-Célé
Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Mairie de Bagnac sur Célé
46270 BAGNAC SUR CELE

Carrière ST DENIS CATUS
BP 10 003
Route de Gourdon
46150 ST DENIS CATUS
Téléphone 05 65 22 79 95

Carrière CRAYSSAC
Les Devèzes
46150 CRAYSSAC
Téléphone 06 74 16 30 65

Dépôt de CAHORS
Agrégat Cadurcien
ZI Englishières
46000 CAHORS
Téléphone 05 65 35 28 14

Dépôt ST FRONT / LEMANCE
Agrégat de la Lémance
Lasfargues
47500 ST FRONT SUR LEMANCE
Téléphone 06 42 98 07 76

Quartz industriel
Sables
Graviers
Concassés calcaire
Argile
Atelier de chaulage
Atelier de concassage
Atelier de criblage



certification ISO14001v2015



Objet : Lettre de soutien – enquête publique carrières SCMC à Bagnac sur Célé

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons apporter notre soutien à la société SCMC pour sa demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Bagnac. En tant que carrier, nous œuvrons tous les jours pour préserver l'économie locale et nationale. En effet, comme la société SCMC, nous vendons nos produits localement mais expédions également par le rail des produits présentant un intérêt national (ballasts SNCF pour SCMC, galets de quartz pour CM QUARTZ). Comme la SCMC, nous avons un projet de renouvellement de carrière intégrant une déviation de voie communale et comprenons donc d'autant plus leur démarche.

Il est primordial pour l'activité économique de maintenir l'accès à la ressource aux carriers. La demande en granulats est forte et l'absence de carrière sur un périmètre important augmente le bilan carbone des approvisionnements en matériaux.

D'autre part, la carrière SCMC produit des ballasts nécessitant un gisement approprié et un savoir-faire particulier qui permet de respecter les exigences normatives de la SNCF.

Je tiens également à apporter mon soutien à l'entreprise SCMC dans sa démarche de déviation de la voie communale. Ce type de travaux est encadré par des procédures rigoureuses, assurant la pérennité des ouvrages et ne présentant aucun risque juridique. De surcroît, cela permet l'extraction sur un site précédemment exploité, assurant une parfaite connaissance de la qualité du matériau et évitant les impacts associés à l'ouverture d'une carrière dans une zone vierge.

N'oublions pas que tout ce que nous possédons est issu de la terre.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

